



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 123269

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le financement des écoles privées. Désormais, les communes doivent financer les écoles privées à la même hauteur que les écoles publiques. Toutefois, il apparaît que cette participation varie du simple au double sur certaines structures. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend harmoniser les choses, peut-être en instaurant un forfait départemental, en liaison avec le préfet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123269

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2007, page 4702